

Compte rendu provisoire du Conseil d'établissement du 15 décembre 2010

Liste des présents :

Administration : M. Maizières, M. Sauzet, M. Lazard-Peillon, M. Dumas, Mme Merabet, M. Jublot

Personnels : M. Crimpet, Mme Marcel-Huet, Mme Morikawa, Mme Nehal, Mme Pineau

Parents d'élèves : Mme Hadjur, M. Peyron, M. Santini, Mme Signora

Elèves : M. Boinay, M. Roche

Invités : M. Alemany, Mme Acerbis, Mme Shibata

Désignation des secrétaires de séance : Mme Marcel-Huet, enseignante, représentant des enseignants en tant que secrétaire et M. Lazard-Peillon, proviseur adjoint, secrétaire adjoint.

1) Installation du conseil d'établissement

2) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du règlement intérieur

Adoption du RI à l'unanimité

4) Adoption du PV de la dernière réunion

M. le Proviseur rappelle que, comme indiqué sur la convocation, les éventuels commentaires sur le PV étaient à remettre pour le 10.12.2010. Il accepte néanmoins que soient exprimées les remarques du représentant de l'AF-fcpe :

- Au sujet du rajout au PV du 14.06.2010 du passage suivant à la demande du représentant de l'APE « Le représentant de l'APE exprime le vœu que soit mis en place en enseignement optionnel la préparation aux examens de langue du TOEFL, de Cambridge et du Kanken. » Question : le terme « Kanken » a-t-il bien été prononcé par le représentant de l'APE ? Après échanges il est convenu que ce vœu pleinement conforme aux souhaits de l'ensemble des membres du C.E soit maintenu dans sa version initiale.
- Intégration au PV de la liste nominative des membres présents. Cette liste sera rajoutée.

4) Installation des comités

Le proviseur présente la composition des différents comités.

➤ **Voir Annexes en P.J 1, 2 et 3.**

6) Synthèses du conseil d'école, du conseil du second degré, du conseil d'administration de la fondation présentées par la Directrice, le Proviseur adjoint et le Gestionnaire-comptable.

❖ Conseil d'école :

Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

-Effectifs de rentrée et organisation des classes.

-Règlement intérieur

-Projets pédagogiques de l'année

-Points concernant : les devoirs à la maison, l'aide personnalisée, réunion de parents sur les langues, commission des langues, classe bilingue français/japonais, organisation des séances de piscine, commission du calendrier scolaire.

-Sécurité : aux heures de sorties

Exercices d'évacuation

-Informations sur la vie de l'école :

Photo de classe, course de Noël, Fête de Noël,

❖ Conseil du second degré :

Lors du Conseil du second degré du 25 novembre 2010, après la présentation du règlement intérieur, 2 points étaient à l'ordre du jour :

- La présentation du programme d'actions du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

Nous avons rappelé les deux missions essentielles du CESC au sein du LFJT :

a/ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté

b/ Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.

M. le CPE a ensuite présenté rapidement les différents thèmes du plan d'actions du CESC.

- La présentation du volet « orientation » du projet d'établissement avec des actions qui ont déjà eu lieu, d'autres qui sont en cours et enfin d'autres qui seront progressivement mises en place au lycée.

Il a été rappelé que ce projet d'orientation a été construit au service de la construction du projet personnel de chaque élève.

M le Proviseur informe les membres du conseil des bonnes nouvelles suivantes qui viennent de nous parvenir :

- **Une mission orientation** diligentée -à notre demande- par le service pédagogique de l'AEFE en partenariat avec Séoul et Kyoto aura lieu fin mars début avril 2011.
- **Une subvention de 3000 €** nous est octroyée par l'Agence au titre d'une action pilote orientation.

❖ Conseil d'administration :

- délégations de signature données au Directeur Général pour les opérations de location et les travaux de rénovation du site de Takinogawa;
 - orientations budgétaires 2011:
 - pas de hausse des droits de scolarité;
 - effectif total envisagé à 1050 élèves;
 - reconduction du montant des crédits ouverts en 2010 au titre des activités pédagogiques.
- à ce jour, le provisionnement pour le projet du site unique étant plus avancé que prévu par le plan initial, la réduction des provisions sur l'exercice 2011 permet de ne pas augmenter les droits d'écologie.

7) Règlement intérieur de l'école primaire : modification de l'horaire d'accueil du mercredi matin

- Plusieurs solutions sont envisagées et font l'objet actuellement d'un examen précis avec l'équipe pédagogique (décompte des trente minutes correspondantes le vendredi ou le lundi après-midi par exemple). Un nouveau conseil d'école consacré à ce sujet unique sera organisé en janvier. Cette question sera ensuite présentée au prochain conseil d'établissement.

8) Voyages scolaires 2010/2011

- Pour le secondaire:

Nom du projet	Lieu	dates	descriptif	Nom des accompagnateurs	Coût à la charge des familles	Coût à la charge de l'établissement
Projet Osen	Kawasu	Du 04.04.2011 au 08.04.2011	Voyage scientifique en coopération avec l'association « objectif science international ». Classes de seconde (46 élèves)	Mme Cousyn + 3 accompagnateurs.	50000 yens par élève	Prise en charge intégrale par les familles
Voyage Singapour	Singapour	Du 03.04.2011 au 10.04.2011	Immersion dans la langue anglaise. Séjour de la 1 ^{ère} Euro chez des correspondants à Singapour (avec réciprocité l'an prochain)	Mme Le Maut/ Mme Arnaud/ M. Mastalski	Prix oscillant entre 36000 et 74000 yens + 19210 yens (taxes, commissions etc...)	Prise en charge intégrale par les familles.
Rencontres sportives zone Asie	Shangai	Du 13.04.2011 au 17.04.2011	Rencontres sportives des établissements français d'Asie avec 16 élèves de 3 ^{ème} , 2 ^{nde} , éventuellement 1 ^{ère} et Terminale (8 filles et 8 garçons) +	M. Mougner/ Mme Houillon	55000 yens (5000 yens pour le visa + 50000 pour le billet)	2 billets pour les accompagnateurs + 2 visas : 110000 yens

			2 accompagnateurs.			
--	--	--	--------------------	--	--	--

- Pour le primaire
Neuf classes sont concernées.

- CPA et CPC du lundi 11 au 13 avril à Yamanashi
- CE1B et CPB du lundi 13 au 15 avril à Yamanashi
- CE2C du 14 au 18 mars à Myoko
- CE2A et CE2B du 17 au 19 mai à Miura
- CM2A du 19 au 23 avril à Yamanashi
- CM2C/CMIC (à déterminer) Kanazawa ou Nigata

9) Calendrier scolaire 2011/2012

M le Proviseur présente le projet de calendrier. Il précise notamment que ce calendrier a été élaboré en fonction des contraintes suivantes :

- Prise en compte de l'équilibre préconisé par le Ministère de l'Education Nationale dans le domaine des **rythmes scolaires** (en particulier alternance 7 semaines de travail / 2 semaines de congés).
- Respect des **Instructions Officielles transmises par l'AEFE** concernant la date de la rentrée qui ne peut intervenir avant le 1^{er} septembre (problème du détachement des enseignants Résidents et Expatriés).
- **Horaire effectif annuel** d'enseignement (864 H en primaire).
- **Dates du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet** fixées par l'Académie de Montpellier.
- **Spécificités locales (climat et jours fériés)** : prérentrée des enseignants et rentrée des élèves début septembre et sortie des classes fin juin. Prise en compte des jours fériés des deux équinoxes de printemps et d'automne ainsi que de la fête du travail. Deux jours supplémentaires ont été ajoutés aux congés de Noël eu égard à la date précoce de fin des congés par rapport à la date du Nouvel An.
- **Harmonisation régionale des calendriers des établissements AEFE de la zone Asie** afin de favoriser la mise en place du Plan Régional de Formation continue 2011/2012 qui sera finalisé en mars à Singapour à l'occasion du séminaire des chefs d'établissements, gestionnaires comptables et directeurs du primaire.

Suite à un certain nombre de suggestions de personnels et parents et compte tenu du fait que le nombre de jours de classe secondaire inclus dans le projet initial est supérieur à celui actuellement en vigueur (+ 1 jour) il est envisageable de déplacer la **prérentrée au vendredi 2 septembre et la rentrée des élèves au lundi 5 septembre**, comme en France. La date de l'AG de rentrée des parents d'élèves pourrait ainsi être fixée au samedi 3 septembre. En revanche, le mercredi vaqué placé initialement le 18 janvier ne peut être déplacé au 4

janvier car ce transfert serait susceptible de provoquer un fort absentéisme au secondaire (fratries). Ce projet amendé constitue le **projet A**. (*Voir annexe en PJ 4*)

Après échanges entre les membres du conseil, la date de l'AG de rentrée des parents d'élèves est fixée au samedi 10 septembre et une proposition de modification des dates des congés de Noël est présentée de façon à prendre en compte le rythme des congés japonais (**projet B** : *Voir annexe en PJ 5*):

- Date de début des vacances de Noël : le mercredi 20 décembre 2011 **après la classe**.
- Date de rentrée : le lundi 9 janvier 2012
- Le mercredi 21 décembre vaqué pour les classes primaires (au lieu du mercredi 7 décembre)

Ces deux projets sont soumis au vote :

PROJET A :

POUR : 1 / ABSTENTIONS : 7 / CONTRE : 11

PROJET B :

POUR : 9 / ABSTENTIONS : 7 / CONTRE : 3

Le projet B de calendrier est approuvé.

10) Carte des emplois enseignants sur postes AEFE vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2011.

Le Proviseur rappelle que le C.E. du début d'année (5.10.2010) a décidé qu'il n'y aurait ni création ni suppression de poste.

Au primaire :

- Un poste de professeur des écoles Résident est vacant.
- Trois postes de professeur des écoles Résidents (RE1) sont susceptibles d'être vacants.

Au second degré :

- Seul un poste de Lettres correspondant à la transformation du poste d'Allemand adoptée lors du dernier C.E -poste gelé par l'AEFE à notre demande- sera vacant.*
- L'AEFE vient par ailleurs de nous indiquer que le poste d'Expatrié Anglais supprimé en C.T.P en juillet dernier ne serait pas remplacé par un poste de Résident.

Les postes concernés seront publiés et pourvus dans le cadre de la procédure de recrutement réglementaire AEFE (CCPLA en mars 2011)

11) Questions diverses :

- Questions des parents d'élèves

➤ Questions de l'AF fcpe

Primaire

- *Remplacements*

-Quelle est la situation en termes de remplaçants pour cette année, le LFJT dispose-t-il de personnes qualifiées ?

Il faut noter tout d'abord que le taux d'absentéisme des enseignants est faible.

Au jour d'aujourd'hui, nous disposons de deux professeurs des écoles titulaires, d'une titulaire de l'E.N et de deux non titulaires.

-Pourrait-on expliquer en début d'année à l'ensemble des parents quelle procédure doit suivre la direction dans le remplacement de professeurs absents ? Que doit faire le professeur remplaçant ?

La procédure en vigueur au LFJT n'a rien de dérogatoire. Il est de la compétence et de la responsabilité de la Directrice et de l'équipe de direction d'assurer dans les meilleures conditions les remplacements de façon à préserver la continuité pédagogique en dépit de circonstances parfois exceptionnelles et difficiles.

- *Sécurité devant Fujimi*

-Quelle serait la véritable responsabilité des parents aidant aux sorties d'école en cas d'accident ?

Nous souhaitons tout d'abord remercier les parents qui ont répondu positivement à notre appel et nous apportent leur concours bénévole au quotidien en contribuant positivement à la préservation de la sécurité des enfants. Vérification faite auprès des services japonais compétents de la mairie du Ku, il apparaît que cette intervention sur la voie publique est tout à fait conforme aux usages et au droit. Il n'est nécessaire, ni d'avoir une habilitation, ni d'avoir reçu une formation spécifique pour assurer cette fonction.

- *Ressources*

-L'AEFE vient de signer une convention avec TV5 pour accéder à certains programmes et

documentaires comme par exemple, les émissions "C'est pas sorcier" pour le primaire etc. Cela pourrait contribuer à l'amélioration du niveau de langage des élèves dont le français n'est pas la langue parlée à la maison. L'école pourrait-elle bénéficier de cette mesure ?

Tout à fait. Les renseignements sur les conditions pour bénéficier de cette convention au titre du LFJT pourront être demandés.

Secondaire

- *Enseignement*

- Le lycée peut-il garantir la tenue de l'épreuve facultative Arts plastique au baccalauréat pour les années à venir et s'assurer que la demande auprès de l'Académie de Montpellier sera bien faite en fin d'année pour l'année suivante ?

Japonais

L'équipe de direction actuelle a obtenu de haute lutte, alors que rien n'avait été engagé l'année dernière, la possibilité d'organiser l'épreuve facultative d'arts plastiques au baccalauréat pour la session 2011. Un personnel a reçu l'accréditation nécessaire de l'Inspection pour être examinateur. Pour les années à venir, cette épreuve a vocation à être pérennisée en fonction, bien évidemment, des éventuels candidatures.

-Peut-on faire une enquête (en français mais aussi en japonais) auprès des parents du collège pour savoir combien d'entre eux seraient intéressés par l'ouverture d'une section orientale (japonais)?

La question a déjà été posée au CSD du 25 novembre 2010. L'ouverture d'une section orientale n'est pas à l'ordre du jour pour les contraintes spatiales que nous avons déjà évoquées.

Une réflexion à ce sujet est à mener dans le cadre de notre installation à Takinogawa.

-Les notes obtenues en japonais peuvent dans certains cas démotiver les élèves, pourrait-on envisager de ne compter que les points situés au-dessus de la moyenne, comme c'est le cas dans de nombreuses matières optionnelles ?

Il ne faut pas confondre les notes obtenues sur le bulletin trimestriel et celles du Baccalauréat. Pour le BAC, en effet, concernant les options facultatives, seuls les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés.

Ce n'est pas le cas des options facultatives qui figurent dans le bulletin de l'élève où les moyennes sont comptabilisées de la même manière que pour les autres matières.

Il est donc nécessaire de bien réfléchir au choix des options éventuelles en fonction des résultats des élèves. L'empilement des options n'est ni une fin en soi ni toujours dans l'intérêt des élèves.

- *Notation*

-Il semblerait que les dossiers des lycéens soient pénalisés par la sévérité des notes obtenues dans certaines matières par rapport aux dossiers français. Les professeurs du LFJT en tiennent-ils compte ? Une notation sévère peut les préparer à l'exigence mais aussi démotiver complètement les élèves.

Les notes obtenues par les élèves au LFJT n'ont visiblement pas d'incidence sur les résultats obtenus par nos élèves, les mentions qu'ils obtiennent au BAC et les orientations choisies (voir le site du lycée).

Par ailleurs, les professeurs bénéficient d'une autonomie pédagogique que nous entendons préserver.

Pour autant, l'évaluation de nos élèves fait l'objet d'une attention soutenue de l'ensemble de la communauté éducative et reste au cœur de nos réflexions.

-Par ailleurs, le LFJT aurait-il déjà engagé une analyse générale des notes données aux élèves ? Nous avons des raisons de penser que les résultats montreraient une discrimination entre les filles et les garçons au détriment de ceux-ci.

Comment imaginer qu'une forme de discrimination entre les filles et les garçons puisse exister au sein d'un établissement scolaire ?

La réussite de tous les élèves est au centre des préoccupations des équipes pédagogiques. Il n'en reste pas moins que les filles, et ce n'est pas spécifique au LFJT, sont souvent plus studieuses que les garçons.

*-Le **système des distinctions** a été rétabli rapidement lors du dernier Conseil d'Etablissement. Or les critères d'attribution ne semblent pas toujours clairs pour tous et il semble d'ores et déjà occasionner des mécontentements de la part de certains. Par ailleurs une dérive possible est qu'elles soient utilisées pour comparer les enfants entre eux. En reconsidérant le pour et le contre, ne serait-il pas plus simple de l'abandonner une fois pour toutes ?*

Ce système adopté en conseil pédagogique à l'unanimité et présenté lors du dernier C.E dans les questions diverses, en lien avec une question de l'APE Fapée, a bien pour objectif de valoriser les efforts et performances des élèves, notamment dans la perspective de l'orientation post-bac. Il est conforme aux textes et semble au contraire plébiscité par tous. (cf. conseils de classes récents).

- *Parents délégués de classe*

-Serait-il possible de mettre en place une charte de bonne conduite pour les délégués de classe ? Nous avons eu écho de la conjoindre d'un délégué de classe menaçant de se servir d'informations obtenues en conseil de classe pour intimider une autre maman d'élève.

Chacun comprendra pourquoi nous avons souhaité réglementer la diffusion des adresses e-mail entre les parents d'élèves, ce qui nous a d'ailleurs valu quelques critiques.

Il est délicat de devoir édicter avec des adultes responsables une charte de bonne conduite qui pourrait s'apparenter à une sorte de « règlement intérieur » bis.

Nous demandons simplement aux parents de respecter un code de déontologie qui n'est pas spécifique au LFJT.

- **Représentation des élèves**

-La mise en place d'un Conseil de la Vie Lycéenne pourrait-il être envisagé ?

Les élèves pourraient ainsi davantage participer à la vie du lycée, rendre compte de leurs points de vue et jouer un rôle important lors des prises de décisions.

En raison de la taille de notre établissement (6 classes de lycée), le principe d'un CVL ne s'impose pas. Une conférence des délégués, en revanche, sera convoquée au cours de l'année afin que les élèves puissent s'exprimer et nous faire part de leurs éventuelles remarques et suggestions, afin de devenir des acteurs à part entière de notre communauté scolaire..

- **Culture et ressources**

-Dans le cadre de l'application du plan d'orientation stratégique de l'AEFE pour 2010-2013, l'une des orientations est : un lycée "Ouvert sur le pays, avec des programmes adaptés en histoire, histoire des arts, géographie, économie et sciences de la vie et de la terre et l'apprentissage de la langue du pays hôte." Qu'est ce qui est fait au LFJT pour mettre en place cet aspect du POS de l'AEFE ?

L'axe B3 du plan d'action 2010-2011 du LFJT présenté lors du dernier C.E s'intitule « s'ouvrir sur le pays d'accueil en s'adaptant aux réalités locales ». Ce plan d'action intègre une multitude de projets orientés vers cette découverte (sorties, visites, partenariats, échanges scolaires). Cette dimension du POS a par ailleurs vocation à être au cœur de notre projet d'établissement en gestation.

-L'Education nationale a mis en place une plateforme intitulée Ciné-Lycée et qui propose aux lycées une vidéothèque gratuite de plus de 200 films français et étrangers en VO. Ces films sont téléchargeables sur internet et accompagnés de ressources pédagogiques. Pourrait-on y avoir accès et auquel cas mettre en place « Ciné-Lycée » dès cette année ?

C'est en effet une ressource tout à fait intéressante que les animateurs de l'atelier cinéma pourront exploiter à leur gré.

Primaire et secondaire

- **Caisse de solidarité**

-La caisse de solidarité du primaire est de 5 464 000 ¥ alors qu'elle n'est que de 77 000 ¥ au secondaire. Pourrait-on demander un vote pour le transfert d'une certaine partie de la somme allouée au primaire vers le secondaire pour aider au financement des voyages scolaires, afin qu'aucun élève n'en soit exclu (cf. difficultés à financer le voyage à Hiroshima l'an dernier). D'autant plus que ce sont très souvent les mêmes familles qui sont concernées (enfants dans le primaire et dans le secondaire).

Cette proposition a été évoquée lors de la dernière réunion de la Commission de la Caisse de Solidarité, une nouvelle réunion peut-être convoquée pour étudier et statuer sur ce transfert.

- **Service Civique**

-L'AEFE a signé une convention permettant à de jeunes volontaires de s'investir dans les lycées français à l'étranger. Bien que n'étant pas l'un des 77 établissements gérés directement par l'AEFE, le LFJT est un établissement conventionné et pourrait à ce titre en faire la demande ?

Pourquoi pas, cette possibilité pourra être étudiée.

-Une famille a fait la demande d'un auxiliaire de vie scolaire, est ce que cela ne pourrait pas rentrer dans le cadre d'un service civique ?

La procédure d'accueil concernant cet élève a fait l'objet d'une convention avec la famille concernée qui satisfait les deux parties.

Il s'agit dans la plupart des cas d'un accompagnement ponctuel et les demandes sont peu nombreuses (une en moyenne par an). Les prises en charge en France se font par l'intermédiaire de la Maison du Handicap.

- **Associations de parents d'élèves**

-Serait-il possible de mettre en place une charte de bonne conduite en matière de communication, interdisant par exemple à une association d'argumenter comment et pourquoi une autre association a voté d'une certaine façon lors d'un conseil ou d'une commission. Nous estimons que seule l'association concernée est en mesure d'expliquer pourquoi et comment elle vote à ses adhérents.

Il paraît en effet tout à fait souhaitable qu'un code de bonne conduite puisse prévaloir dans les relations établies entre l'ensemble des composantes de la communauté scolaire reposant sur la reconnaissance du rôle et de la place de chacun et proscrivant polémiques et surenchères pas

toujours compatibles avec la préservation de l'intérêt général, à savoir celui de notre Lycée. Ce code tacite pourrait fort opportunément entrer dans nos mœurs et pourquoi pas relever dorénavant de la coutume, c'est-à-dire du droit non écrit ?

➤ Questions APE-fapée

PRIMAIRE:

- *Carte scolaire 2011: suite à l'intervention du corps enseignant en CA, nous nous joignons à eux pour demander l'ouverture d'une, voire de deux, classes en primaire, même à effectifs constants (600) ou en faible baisse, avec pour objectif une moyenne à 24 ou 25 élèves par classe du primaire.*

La structure scolaire 2011-2012 approuvée lors des derniers C.E et C.A intègre une structure à 23 classes en primaire. Comme mentionné au PV, la création d'une classe supplémentaire pourra être envisagée si l'effectif atteint 620 élèves (25 à 26 élèves/classe). Les raisons en ont déjà été présentées à plusieurs reprises. L'évolution des effectifs à la rentrée de janvier 2011 (1011 élèves) nous incite par ailleurs à une vigilance accrue.

- *Classe d'intégration: l'APE-fapée s'inquiète de nombreux cas d'enfants très peu francophones qui intègrent l'élémentaire en section classique ou bilingue et propose que la classe d'intégration, qui a existé au LFJT dans le passé, soit rétablie, sur le mode de ce qui est pratiqué à Séoul par exemple. Au besoin, cette classe d'effectifs limités serait financée par un tarif plus élevé que les classes "normales".*

Les stratégies mises en place au Lfjt diffèrent de celles de Séoul. Nos choix pédagogiques sont autres et adaptés à nos spécificités :

- 1/ présence d'une enseignante FLE
- 2/ Aide personnalisée
- 3/ Soutien sur le temps de langues.

Par ailleurs aucun problème particulier n'a été soulevé par les enseignants.

- *Rythme hebdomadaire à 4 jours en primaire: le groupe de réflexion "transports" pour Takinogawa a émis l'idée d'étudier l'impact qu'aurait cette mesure: réduction du temps hebdomadaire perdu en transports, baisse du coût du ramassage scolaire. Au niveau pédagogique et organisationnel, est-ce envisageable ? Si oui, le nouveau rythme scolaire à 4 jours prendrait-il effet à la rentrée 2011 ou en mai 2012 ?*

Cette proposition ne peut être retenue. Si on supprime le mercredi matin en reportant les heures correspondantes sur les autres soirs de la semaine, les élèves auront des journées de travail beaucoup trop lourdes. Le Haut conseil de l'Education vient d'ailleurs de se prononcer pour l'abandon de l'expérimentation en cours en France.

« Un rapport des inspections de l'Education nationale souligne les inconvénients de ce nouveau calendrier : fatigue des élèves et des enseignants, réduction du temps de dialogue avec les parents et manque de temps pour faire tout le programme d'enseignement. »

En outre cela poserait de sérieuses difficultés dans l'organisation des activités périscolaires.

SECONDAIRE:

- **Effectifs en classes de langues:** *l'APE-fapée au dernier CE et l'AF-fcpe au CSD ont chacune demandé la création d'un groupe de niveau supplémentaire en langues au collège car en Anglais LV1 les classes de 6ème comptent 26 élèves, celles de 5ème 29 élèves. Pour en limiter le coût, peut-on envisager l'ouverture d'un niveau "advanced+" double qui réunirait en un seul cours les meilleurs élèves de 6ème et 5ème, par exemple ?*

Ces questions, effectivement, ont été posées à de nombreuses reprises. L'effort du LFJT consacré aux langues vivantes est déjà considérable. Les élèves bénéficient aujourd'hui au collège de trois groupes de niveau par classe. La création d'un groupe comprenant des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} d'un point de vue pédagogique, ne nous semble pas pour l'instant opportune. Cette demande n'a jamais été formulée par l'équipe d'Anglais.

- **Locaux:** *les salles attribuées aux classes les plus surchargées sont parfois démunies de tables ou chaises pour tous, l'élève doit les chercher dans une autre salle ou utiliser celles du professeur. N'a-t-on pas les moyens d'acheter le matériel qui fait défaut ?*

Ces problèmes ne nous ont pas été rapportés jusqu'à présent. Il y a suffisamment de tables et de chaises au LFJT. Il suffit simplement d'en faire la demande.

- **Personnel:** *en 4 mois, 4 professeurs qui enseignaient en classe de 2nde sont partis et ont été remplacés, c'est perturbant pour les élèves et néfaste à l'image du LFJT. Peut-on demander aux enseignants de respecter un préavis plus long et ne pas partir en cours d'année dans la mesure du possible ?*

Il ne nous appartient pas de demander aux enseignants de respecter un préavis de départ plus long dans la mesure où nous sommes censés respecter la législation locale. Le LFJT ne peut pas remettre en cause le droit du travail.

Il faut néanmoins rappeler que les remplacements ont toujours été effectués dans les meilleurs délais et dans des conditions pédagogiques optimales depuis la rentrée, dans l'intérêt des élèves, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

ETABLISSEMENT:

Calendrier 2011-2012: ce sujet est à l'ordre du jour et nous proposerons pendant les débats les idées suivantes:

- *mettre la rentrée des élèves au lundi 5 septembre, comme partout en France*
- *vaquer le mercredi 4 janvier plutôt que le 18 ? afin d'allonger les congés de Noël en primaire*
- *réduire le nombre de jours d'école qui tombent un jour férié japonais (au nombre de 4 dans le projet: 19/09, 10/10, 3/11, 9/01)*
- *modifier ce calendrier pour tenir compte du passage éventuel de la semaine à 4 jours à Takinogawa en primaire*

Question déjà traitée.

- *Budget: certains projets pédagogiques sont repoussés faute de moyens, et en CA on vote le gel des écolages. Ne devrait-on pas chiffrer plus finement le coût des projets pour ensuite décider au cas par cas leur adoption, quitte à augmenter les écolages en conséquence si les parents estiment que le projet le mérite ? Par exemple, le surcoût d'une classe bilingue Franco-Japonais au double niveau PS/MS (classe qui existe déjà mais est "classique", et qui correspond bien à l'effectif anticipé en bilingue) serait auto-financé si simplement on appliquait aussi en maternelle bilingue un tarif différencié tel qu'appliqué en primaire aux bilingues Franco-Anglais. En bref: nous préférierions qu'on nous donne le choix d'une classe bilingue un peu plus chère, plutôt que pas de classe bilingue du tout.*

Lors de la réunion du Conseil d'administration le 14 octobre dernier, les orientations budgétaires pour l'exercice à venir ont été arrêtées par vote à l'unanimité moins une voix (celle des représentants des personnels) et elles ne prévoient pas de hausse des droits de scolarité.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette orientation a été étudiée à la demande de très nombreuses familles pour qui les augmentations pratiquées durant les 5 dernières années ont été conséquentes, notamment du fait de la mise en place du projet immobilier du site unique de Takinogawa.

Autre précision, malgré la stagnation voir la baisse des effectifs, les crédits ouverts au titre des dépenses pédagogiques ont été maintenus pour 2011.

Concernant l'étude pour l'ouverture d'une nouvelle classe bilingue en maternelle, il faut réellement l'approfondir car après une rentrée à près de 599 élèves en primaire, l'effectif global à la rentrée du mois de janvier 2011 devrait être à 583 inscrits.

En tout état de cause, cette ouverture ne sera envisageable qu'après notre réinstallation à Takinogawa.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.